

Métropole Aix-Marseille-Provence

Budget annexe Transports - Exercice 2018

Fiche de synthèse Décision modificative (DM) n°4

La décision modificative est un document budgétaire qui a pour objet de procéder à des ajustements des crédits votés tenant compte de l'évolution de la gestion depuis le vote du budget supplémentaire.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS :

1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE TRANSPORTS METROPOLITAINS

En M€	BP + DM 1-2-3 + BS 2018	DM 4	Total Voté 2018
Recettes réelles	649,28	3,20	652,47
Recettes de gestion courante	639,93	0,00	639,93
013 - Atténuations des charges	0,16		0,16
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	128,37	-2,73	125,64
73 - Impôts et taxes (sauf le 731)	330,31		330,31
731 - Impôts locaux			0,00
74 - Dotations et participations	167,35	2,73	170,08
Dont participation du budget principal	109,93	0,00	109,93
75 - Autres produits de gestion courante	13,74	0,00	13,74
Autres recettes de fonctionnement	9,35	3,20	12,55
76 - Produits financiers	1,44		1,44
77 - Produits exceptionnels	7,91	3,20	11,11
78 - Reprises sur amort., dépréciations, prov.	0,00		0,00
Recettes d'ordre	9,53	0,60	10,13
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	9,53	0,60	10,13
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	-	0,00
Total recettes de fonctionnement	658,80	3,80	662,60
Résultat reporté ou anticipé "n-1"	7,02		7,02
Total recettes de fonctionnement cumulées	665,82	3,80	669,62

L'augmentation de 3 800 400 € des recettes de fonctionnement correspond :

Concernant les chapitres « Produits des services » (70) » et « Dotations et Participations » (74) :

- ✓ A une correction d'imputation concernant une participation allouée par la Région.

Concernant le chapitre « Produits exceptionnels » (77) :

- ✓ A l'apurement d'opérations comptables (rattachements) et leur régularisation selon le respect de la réglementation.

2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE TRANSPORTS METROPOLITAINS

En M€	BP + DM 1-2-3 + BS 2018	DM 4	Total Voté 2018
Dépenses réelles	614,87	4,37	619,24
Dépenses de gestion courante	600,10	2,87	602,97
011 - Charges à caractère général	584,15	2,84	586,99
012 - Charges de personnel et frais assimilés	12,96		12,96
014 - Atténuations de produits	1,10		1,10
65 - Autres charges de gestion courante	1,88	0,03	1,92
6586 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
Autres dépenses de fonctionnement	14,77	1,50	16,27
66 - Charges financières	13,79		13,79
67 - Charges exceptionnelles	0,98	1,50	2,48
68 - Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)			0,00
Dépenses d'ordre	43,67	0,00	43,67
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	43,67		43,67
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00		0,00
Total dépenses de fonctionnement hors virement	658,55	4,37	662,92
023 - Virement à la section d'investissement	7,27	-0,57	6,70
Total dépenses de fonctionnement	665,82	3,80	669,62

L'augmentation de 3 800 000 € des dépenses de fonctionnement correspond :

Concernant le chapitre « Charges à caractère général » (011) :

- ✓ Prise en considération des factures définitives des exploitants et ajustement des crédits votés au regard des prévisions de consommation budgétaire.

Concernant le chapitre « Autres charges de gestion courante » (65) :

- ✓ Ajustement des crédits prévus pour le paiement des admissions en non-valeur.

Concernant le chapitre « Dépenses exceptionnelles » (67) :

- ✓ Ajustement du compte pour prise en compte des régularisations opérées sur les rattachements de produits.

Concernant le chapitre « Virement à la section d'investissement » (023) :

- ✓ Ajustement négatif du compte afin d'assurer l'équilibre budgétaire nécessité par les nouvelles écritures. L'autofinancement est donc minoré de 570 K€.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS :

3. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE TRANSPORTS METROPOLITAINS

En M€	BP + DM 1-2-3 + BS 2018	DM 4	Total Voté 2018
Recettes réelles	95,42	9,73	105,14
Recettes d'équipement	87,54	7,35	94,89
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	31,09	-9,00	22,09
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)	56,35	12,37	68,71
204 - Subventions d'équipement versées			0,00
21 - Immobilisations corporelles		3,98	3,98
23 - Immobilisations en cours	0,11		0,11
Opérations pour le compte de tiers	0,14	2,38	2,52
458 - Opérations pour le compte de tiers	0,14	2,38	2,52
Recettes financières	7,74	0,00	7,74
10 - Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,40	0,00	0,40
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	6,65		6,65
138 - Autres subventions d'investissement non transférables			0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées (165, 166, 16449)			0,00
26 - Participations et créances rattachées			0,00
27 - Autres immobilisations financières	0,69	0,00	0,69
024 - Produit des cessions d'immobilisations			0,00
Recettes d'ordre	85,65	0,00	85,65
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	43,67	0,00	43,67
041 - Opérations patrimoniales	41,98		41,98
Total recettes d'investissement hors virement	181,07	9,73	190,80
021 - Virement de la section de fonctionnement	7,27	-0,57	6,70
Total recettes d'investissement	188,34	9,16	197,50

Au total, les recettes d'investissement proposées s'établissent à **9,16 M€** dont :

Concernant les subventions d'investissement reçues (chapitre 13) :

- ✓ L'ajustement à la baisse des volumes de subventions à recevoir au regard de l'avancement des opérations (-9 M€).

Concernant le produit d'emprunt (chapitre 16) :

- ✓ L'augmentation de l'emprunt d'équilibre prévisionnel à hauteur de 12 367 200 € au regard des volumes de subventions à encaisser et du taux prévisionnel de réalisation des dépenses d'équipement 2018. Elle porte à 68,7 M€ le montant prévisionnel d'emprunt d'équilibre 2018.

Concernant les opérations pour compte de tiers (chapitre 45)

- ✓ L'inscription de crédits permettant la régularisation sur une opération pour compte de tiers pour 2 381 500 € (ajustement nécessité pour assurer l'équilibre du chapitre 45, la dépense ayant été inscrite dans les précédentes décisions budgétaires).

4. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE TRANSPORTS METROPOLITAINS

En M€	BP + DM 1-2-3 + BS 2018	DM 4	Total Voté 2018
Dépenses réelles	124,14	8,56	132,70
Dépenses d'équipement	94,76	0,00	94,76
Opérations d'équipement	94,76		94,76
Opérations pour le compte de tiers	2,52	3,98	6,50
458 - Opérations pour le compte de tiers	2,52	3,98	6,50
Dépenses financières	26,86	4,58	31,44
10 - Dotations, fonds divers et réserves		-	0,00
13 - Subventions d'investissement			0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	26,86		26,86
26 - Participations et créances rattachées			0,00
27 - Autres immobilisations financières	0,01	4,58	4,58
Dépenses d'ordre	51,50	0,60	52,11
040 - Opérations de transfert entre sections	9,53	0,60	10,13
041 - Opérations patrimoniales	41,98		41,98
Total dépenses d'investissement	175,65	9,160	184,81
Résultat reporté ou anticipé "n-1"	12,69		12,69
Total dépenses d'investissement cumulées	188,34	9,16	197,50

Au total, les dépenses d'investissement proposées s'établissent à **9,16 M€** correspondant :

Concernant les autres immobilisations financières (chapitre 27) :

- ✓ L'inscription de 4 577 500 € pour prise en compte du transfert d'un emprunt à la RTM suite à la reprise du réseau Ulysse. L'ex emprunt du réseau Ulysse aujourd'hui exploité dans le cadre du COSP avec la RTM a été porté par la Métropole sur 2018, l'annuité payée étant remboursée par la RTM. Afin d'apurer le passif, le montant de capital restant dû transféré à la RTM est passé dans les comptes.

Concernant les opérations pour compte de tiers (chapitre 45) :

- ✓ L'inscription de crédits permettant de solder une opération portée par le budget pour 3 979 200 € pour le compte de la RTM (pendant d'une recette sur le chapitre 21 pour prise en compte du remboursement par la RTM).